



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### déclarations

Question écrite n° 121102

### Texte de la question

Avec le développement de la déclaration des revenus en ligne pour les particuliers et la dispense dans ce cas de fournir spontanément les justificatifs au format papier, ces derniers sont produits par le contribuable à la première demande de l'administration de manière traditionnelle. En poursuivant une démarche de modernisation, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État s'il serait envisageable de prévoir au niveau des organismes initiateurs de justificatifs fiscaux qu'ils assurent au choix des contribuables la remise de reçus par voie électronique, de sorte que le contribuable puisse les transmettre toujours à la première demande de l'administration mais via le compte fiscal sécurisé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121102

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2007, page 3055